



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

POUR DISTRIBUTION ET AFFICHAGE

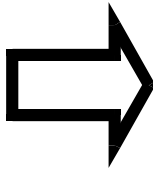
AUCUNE REVALORISATION DES INSTIT' S « OUBLIÉS » !

Tous à la manif du 22 novembre !!!

La négociation sur les salaires est capitale, mais son entame est extrêmement difficile : la moindre concession doit être arrachée à l'employeur. (jusqu'au 30 octobre, après 9 heures de débats, le Conseil d'Etat ne voulait même pas négocier la durée de la progression salariale, qu'il propose de fixer à 30 annuités).

Celles et ceux qui affirment que ce sont les syndicats qui bloqueraient l'avancée de cette négociation tiennent donc des propos mensongers.

La fonction de maître généraliste est réévaluée, cette revalorisation est virtuelle pour les collègues en activité !



Pour toutes et tous les instituteurs/trices ayant 8 ans et plus d'engagement, il n'est prévu AUCUNE augmentation salariale lors de l'entrée en vigueur du nouveau système.

En raison de l'étalement des augmentations salariales sur 30 ans, quel que soit votre statut d'enseignant, votre salaire augmentera plus lentement: perte de 50 frs par mois pour un généraliste, 70 frs pour un VSG, par exemple.

Selon votre âge et votre statut, la revalorisation conduit à une perte globale de l'ordre de 28'000 frs à 150'000 frs sur une carrière !

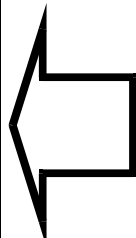
De même, si la fonction des maîtres VSG est très faiblement revalorisée, l'évolution salariale des collègues concernés sera fortement péjorée.

De plus, le classement des fonctions dans le nouveau système pénalise notamment les fonctions suivantes:

- *maîtres VSO*
- *enseignants spécialisés*
- *maîtres de rythmique*
- *maîtres de dessin*
- ...

Se mobiliser et s'informer:

**Assemblée générale de
la SPV
Morges, collège de
Beausobre,
14 novembre
14h00-17h00**



La partie de l'assemblée consacrée aux actuelles négociations permettra de faire le point et surtout de déterminer quelle suite la SPV estime utile et nécessaire de donner à l'action syndicale, notamment dans la perspective du 22 novembre.

***STOP aux promesses
non tenues !***

***Mobilisez-vous pour une réelle
et durable revalorisation des
salaires dès le 1er janvier 2008 !***

Comité cantonal de la SPV - Lausanne, le 5 novembre 2007

**Participons MASSIVEMENT à la
manifestation du 22 novembre
Lausanne, Saint-François, 17h30**

Le Comité de la SPV

classe salariale ancien système	fonction enseignante	classe salariale nouveau système	classe salariale ancien système	fonction enseignante	classe salariale nouveau système
14-18	Cin	9	18-22	spécialisé	10
15-20	primaire	9	18-22	développement	10
21-24	VSG/BFC II/MSGT	10	20-24	sténodactylo	10
18-22	VSO/BFC I	NON CLASSE	15-20	EF	9
21-24	second. brevetée	10	16-19	ACT-ACM	10
24-28	spécialiste	11	20-24	TM	10
20-24	musique	11	18-22	rythmique	9
20-24	Dessin	10	20-24	EPH-sport	11
			22-25	spécial gymnase	11
			28-31	Gymnase	12

Exemples de l'évolution des salaires des enseignants à cause du nouveau système
 tous les salaires sont mensuels et nets

Profil de la personne	saire versé en 2008 selon le système actuel	augmentation du salaire versée à l'entrée dans le nouveau système	du salaire accordé à selon le nouveau système en 2008	saire après la 30 ^{ème} augmentation salariale	saire à la retraite	Perte salariale cumulée après 30 ans de service, due au nouveau système.
instituteur primaire 36 ans/13 ans de service	5'391	0	5'391	6'287	6'617	46'600
institutrice primaire 48 ans/12 ans de service	4'745	175	4'920	5'108	5'674	86'600
institutrice primaire 43 ans/8 ans de service	4'466	414	4'880	5'305	5'918	73'700
enseignant VSG 32 ans 8 ans de service	5'230	0	5'230	6'813	7'403	227'700
enseignant VSG 36 ans 11 ans de service	5'795	0	5'795	6'995	7'200	148'200

